

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 16 (1943)

Heft: 9-10

Rubrik: Nouvelles et communiqués divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

habitation

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment, Genève (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

rédaction

A. Hœchel, arch. FAS et SIA, Genève
J.-P. Vouga, architecte SIA, Lausanne

édition

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ; Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A. Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement :

Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.80.
Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques II 6622

F. A. S. SECTION ROMANDE DE LA FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

SECTION ROMANDE :

Président : Henri-G. Leseemann, rue Céard, 14, Genève. Tél. 4 14 30.
Trésorier : Edmond Fatio, rue de la Tertasse, 5, Genève. Tél. 4 26 45.
Membres adjoints : Paul Bournoud, avenue de Rumine, 30, Lausanne.
Marc Piccard, rue du Midi, 9, Lausanne. Tél. 3 23 38.

GRUPE DE GENÈVE :

Président : A. Hœchel, 5, rue des Charmilles, tél. 2 82 73.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Ernest Jaton, avenue des Cerisiers, 21 a, Pully.
Secrétaire : M. Marius Weiss, chemin de Fontenay, 14.
Caissier : M. Jean Paccaud, Riant-Mont, 25.
Vice-présid. : M. Marcel Cosendai, chemin de Meillerie, 5.
Adjoint : M. Fritz Hugli, chemin de Fontenay, 14.
Suppléant : M. Auguste Küffer, avenue de Cour, 54.
Siège social : Saint-Laurent, 20. Gérant : M. Albert Monnier.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnet, J. Déléamont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.

Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité-Vieuxseux, Genève.

S. A. L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 54 bis, rue Malagnou.
Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hœchel, Ed. Wiedmer, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyonnet, Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Oltimare, F. Quétant, Mille Rivier, R. Schwertz, Dr Zoppino.

Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.

Compte de chèques postaux I 1556.

A. D. E. A. ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques postaux I 4624

Local :

Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.

Président :	M. René Lachenal, rue de la Servette 25	Tél. bureau 4 50 37	Tél. partic.
Vice-président :	M. Jean Markowski, rue Plantamour 37	—	2 86 38
Secrétaire :	M. Paul Amay, rue de Carouge 5	—	—
Trésorier :	M. William Buttex, rue de Lausanne 87	—	—
Membres du comité :	M. Henri Berthoud, rue du Mont-Blanc 24	—	—
	M. Raoul Pittet, rue du Prince 5	4 86 35	—
	M. Roger Puglisi, rue des Vieux-Grenadiers 2	—	—
	M. André Tomiloff, rue Liotard 15	—	2 79 65
	M. Pierre Varenchon, rue de la Servette 34	2 97 27	2 97 27

Pour la correspondance, Service de placement, Spectacles populaires, s'adresser au président. Tél. 4 50 37.

S. D. T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNICIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques post. II 3209

La S. D. T. a renouvelé, au cours de son assemblée générale, son comité comme suit :

Président :	M. Pierre Duplan, ch. de Bellevue 23, E. V.	Tél. bureau 2 49 71	Tél. partic. 2 63 38
Vice-président :	M. Georges Jaunin, av. Dapples 34, E. V.	3 21 75	—
Secrétaire- correspondant :	M. Pierre Monod, av. de Lavaux, Pully	2 61 21	—
Secrétaire- bibliothécaire :	M. André Burnens, Le Cassio- pée, ch. du Grillon, E. V.	3 33 61	—
Trésorier :	M. Georges Villard, Pontaise 15, E. V.	—	—
Membre suppléant :	M. Pierre Cotty, Av. du Grammont 18, E. V.	—	—

Pour la correspondance, Service de placement, s'adr. au président.
Local : Restaurant de la Cloche, Grand-Pont, E. V.

U.S.A.L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : J. Baumas, 32, chemin des Fleurettes, Lausanne.
Trésorier : F. Ribl, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.

Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hœchel, M. Weiss,
M. Jaton, C. Burklin, A. Jaquet, M. Lateltin.

Assemblée de l'U. S. A. L. du 19 juin 1943, à Lausanne.

Présents : MM. Gilliard, président, Hœchel, Nicati, Freymond, Paris, Burklin, Schumacher, Jaquet, Paccaud, Hugi, Chapuis, Giorgis, Chapallaz, Lateltin, Weiss, Perrelet, Romany, Balmas.

Notre président salue spécialement la présence de M. Lateltin, de Fribourg, ainsi que de MM. Chapuis, Perrelet au milieu de nous pour la première fois.

Les rapports présidentiel et de caisse sont lus et adoptés avec remerciements.

Rapport du président de la Section romande, présenté à l'assemblée du 19 juin 1943.

Au cours des quatre séances très remplies qu'il a tenues depuis notre dernière assemblée, le Comité central de l'U. S. A. L. s'est occupé, à côté des affaires administratives, de la gérance du fonds de roulement qui est toujours mis à contribution en Suisse allemande et rend aussi de précieux services, et des problèmes du logement qui sont à l'ordre du jour.

Le vaste **programme d'action** élaboré par l'U. S. A. L. ne saurait être réalisé que partiellement et graduellement. Il fait, du reste, en bien des points, double emploi avec celui qu'étudie la nouvelle association créée pour l'étude d'un **plan d'aménagement national** que préside M. le D^r Meili. Nous sommes précédés aussi dans la voie des réalisations par le Conseil fédéral lui-même. Le délégué pour les occasions de travail a fait entrer dans son programme l'amélioration du logement et il a requis non seulement la collaboration de notre société, mais celle d'autres associations, telles que la Société suisse des ingénieurs et des architectes, la Fédération des architectes suisses.

Nous reviendrons sur ce sujet qui demande à être développé.

Le comité a procédé à une révision des statuts en ce qui concerne les cotisations. Un nouveau barème a été établi.

Ce dernier étant sensiblement plus élevé que celui qui figure dans les statuts de la Section romande, votre président a obtenu qu'on laisse toute liberté à celle-ci de l'appliquer au mieux de ses intérêts, de façon à ne pas provoquer des démissions parmi ses membres.

Je n'aurai pas grand-chose à ajouter concernant la vie de notre section.

Notre comité s'est réuni le 20 avril 1943, à Lausanne. Il a entendu et examiné la plupart des questions qui sont à l'ordre du jour de cette assemblée.

Nous sommes intervenus auprès du Comité central à la demande de M. Chapallaz, qui gère les maisons-types construites sous les auspices de l'U. S. A. L., pour que l'on sursoie au paiement de l'amortissement et des intérêts dus sur le capital prêté sur le fonds de roulement de l'U. S. A. L.

Le Comité central a admis la possibilité de vendre ces maisons et a laissé à la section toute liberté d'action pour cela.

Nous avons collaboré à l'organisation du concours d'habitations agricoles qui sera ouvert par la Classe de l'agriculture de la Société des arts de Genève, à laquelle nous avons versé une subvention de **100 fr.** (qui a été augmentée d'une subvention de 200 fr. allouée par le Comité central).

L'« Habitation » a continué à paraître grâce à l'Imprimerie Populaire qui consent pour cela à un sacrifice financier et aux soins dévoués des deux rédacteurs : MM. Hœchel et Vouga.

Les comptes de notre revue soldent par un boni tout à fait exceptionnel. Cela tient essentiellement au fait que le nombre des numéros qui ont paru au cours du dernier exercice a été réduit à sept.

Nous avons fait une démarche auprès du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud pour lui offrir notre collaboration et lui demander s'il ne serait pas opportun d'ouvrir aussi un concours entre architectes, pour obtenir des projets pour de petites habitations agricoles dans le canton de Vaud.

Signalons l'activité de quelques-unes des sociétés affiliées à notre section :

La Société coopérative de Lausanne, grâce à une gérance prudente et attentive de ses logements, a réussi, cette année, à verser de nouveau un dividende aux parts sociales. Résultat remarquable, en ces temps de crise.

La Société coopérative d'habitation de Genève a eu à se débattre avec de grosses difficultés concernant le chauffage de la Cité-Vieusseux. Sa tâche est rendue particulièrement difficile, parce qu'une partie de ses locataires sont des gens à revenu modeste qui ont souvent grand-peine à payer leur loyer dans les circonstances actuelles. Sa tâche n'en est que plus méritoire.

L'œuvre que poursuit l'Association du Coin de terre continue, on peut le dire, à s'épanouir au soleil ! Sa situation est, à tous les points de vues, réjouissante. Souhaitons que le Coin de Terre de Genève suscite beaucoup d'envieux qui suivent son exemple !

La vérification des comptes a été effectuée par MM. Giorgis et Hugi, et décharge leur a été donnée pour leur mandat. Ils sont réélus pour une année.

Discussion générale.

La maison familiale. — Une discussion fort nourrie et cordiale s'ouvre sur cette importante question. Notre section s'oriente très nettement vers la construction d'habitations familiales et demande que de plus en plus la caserne locative soit abandonnée à cause de ses multiples inconvénients.

Toutefois, nous sommes conscients des difficultés qu'il faudra vaincre pour atteindre ce but. Il faut tout d'abord éduquer le public et lui donner le goût de la maison familiale ; puis intervenir auprès des architectes et des pouvoirs publics afin d'orienter dans ce sens les subventions officielles ; et, enfin, il faut amener les instituts financiers à octroyer des hypothèques sur les maisons familiales. Quoique la solution de la maison familiale s'avère plus coûteuse que celle de la caserne locative, nous maintiendrons notre point de vue à cause des avantages sociaux incontestables et incontestés de cette formule.

Les membres de notre assemblée se penchent ensuite sur un problème tout aussi urgent, celui de l'habitation des **ouvriers agricoles**. Nous constatons que les solutions déjà étudiées ne donnent pas encore satisfaction et que ce problème doit être repris et approfondi. Notre section cherchera à trouver une solution heureuse.

Notre assemblée est levée ; les conversations particulières continuent pendant le repas en commun.

J. B.